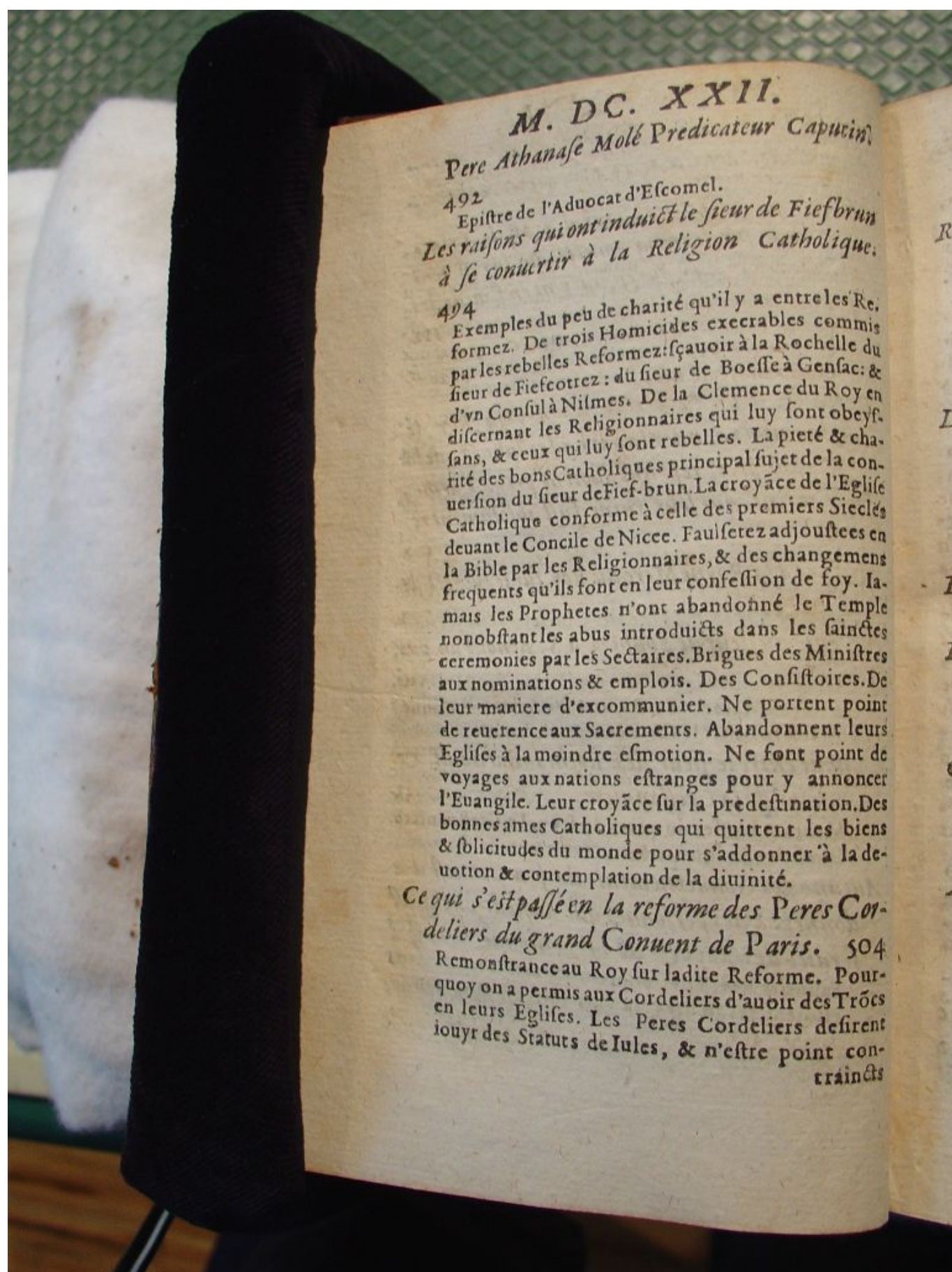
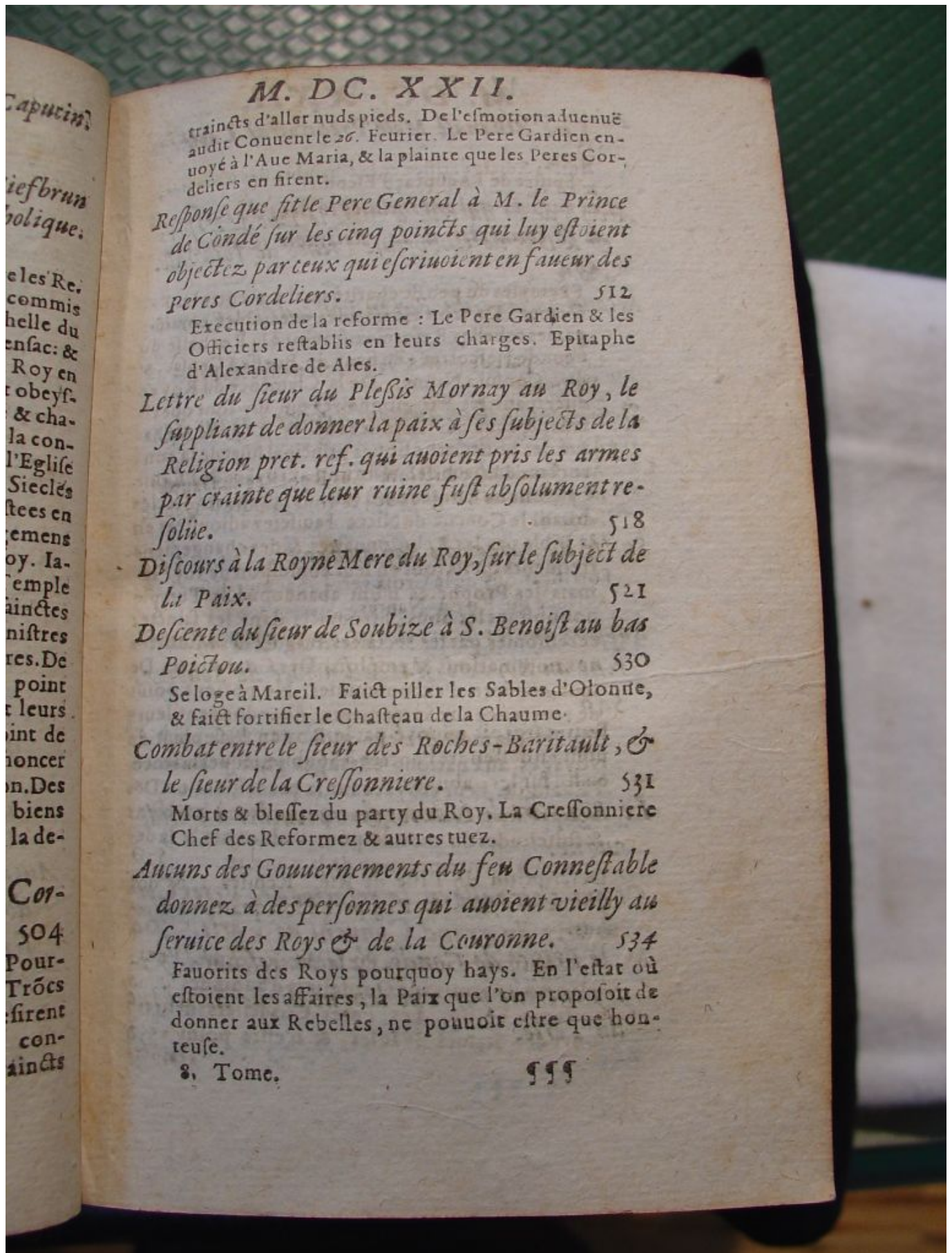
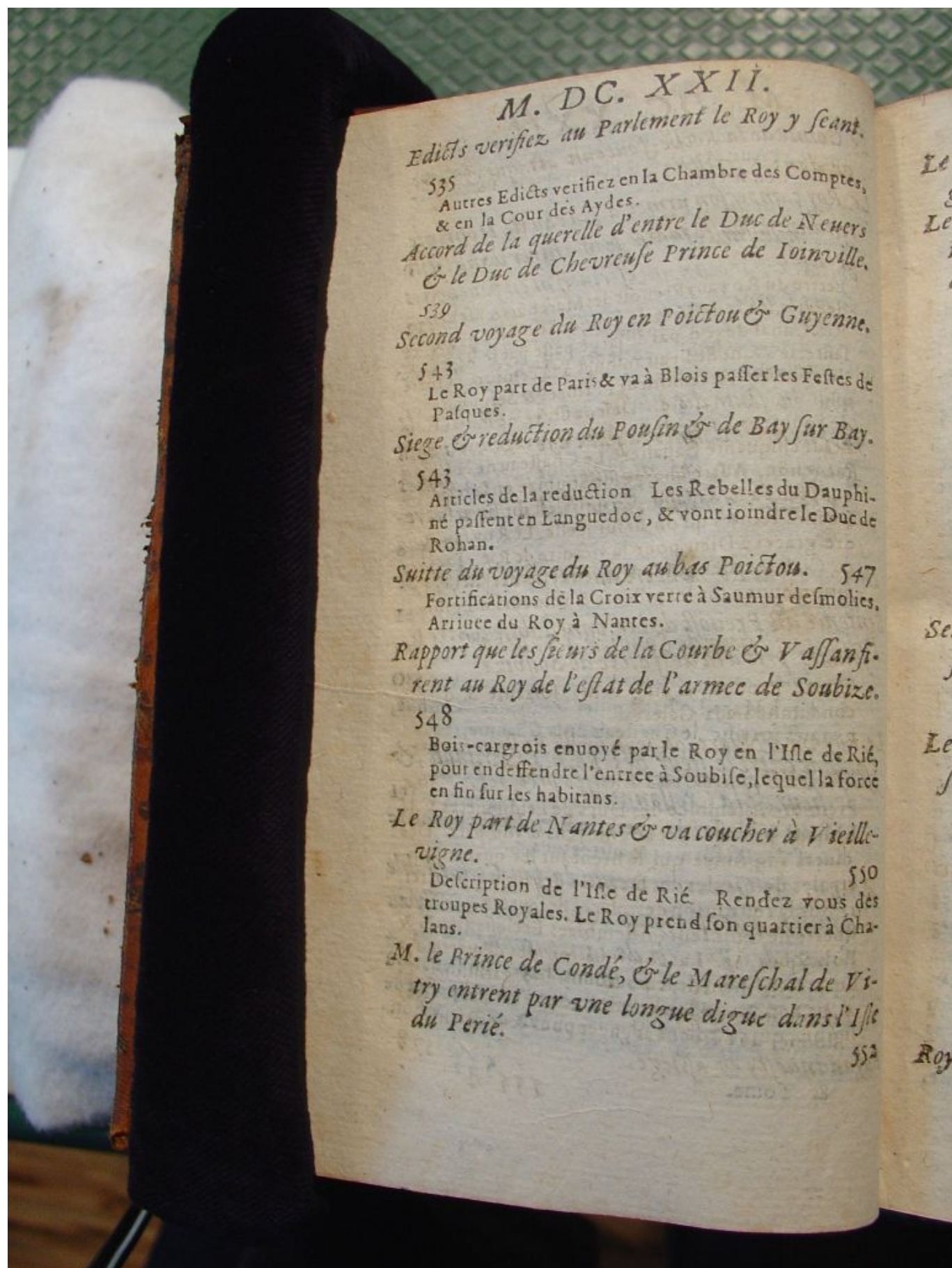


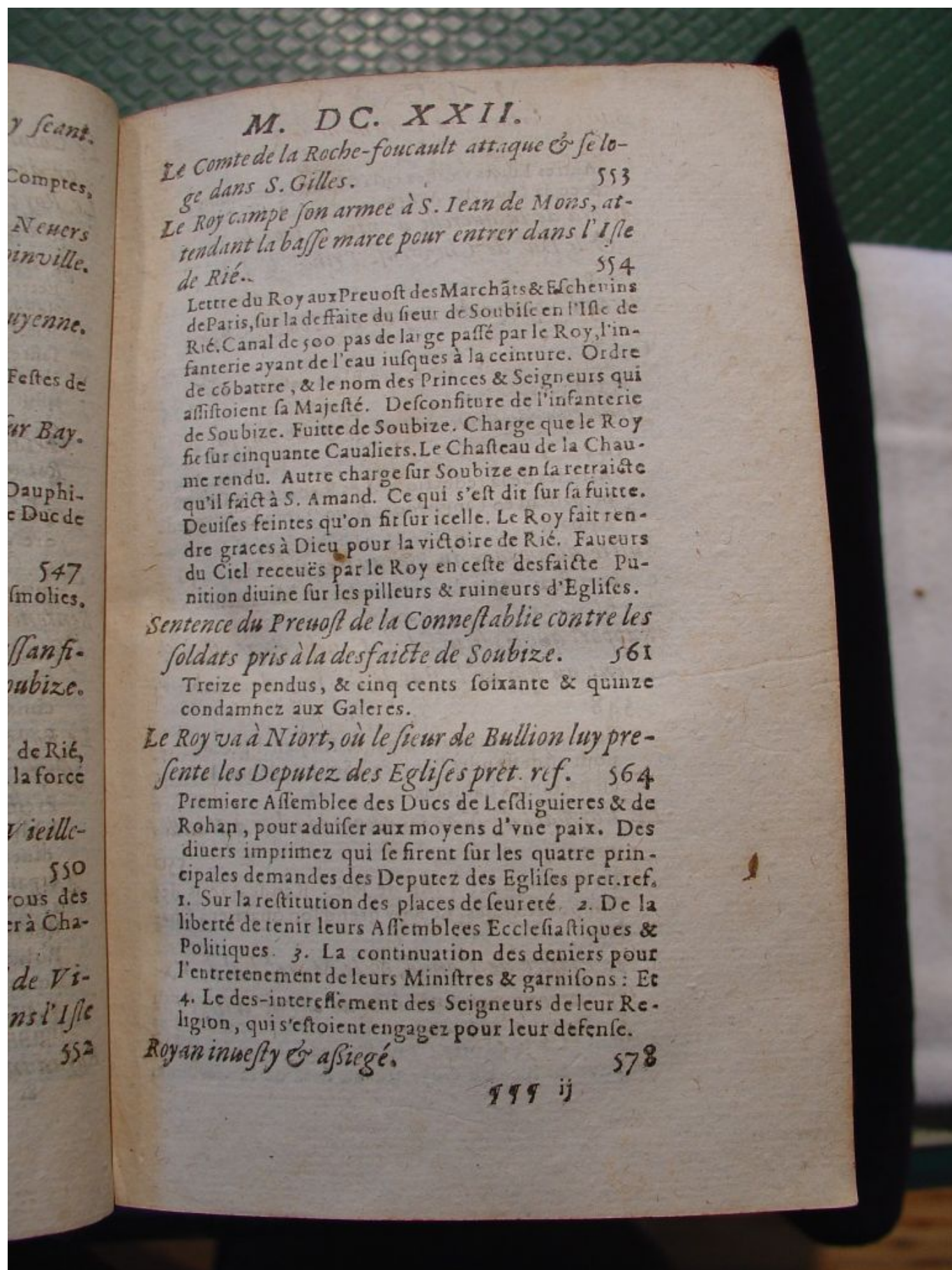
tome_08_table_1622_22.jpg



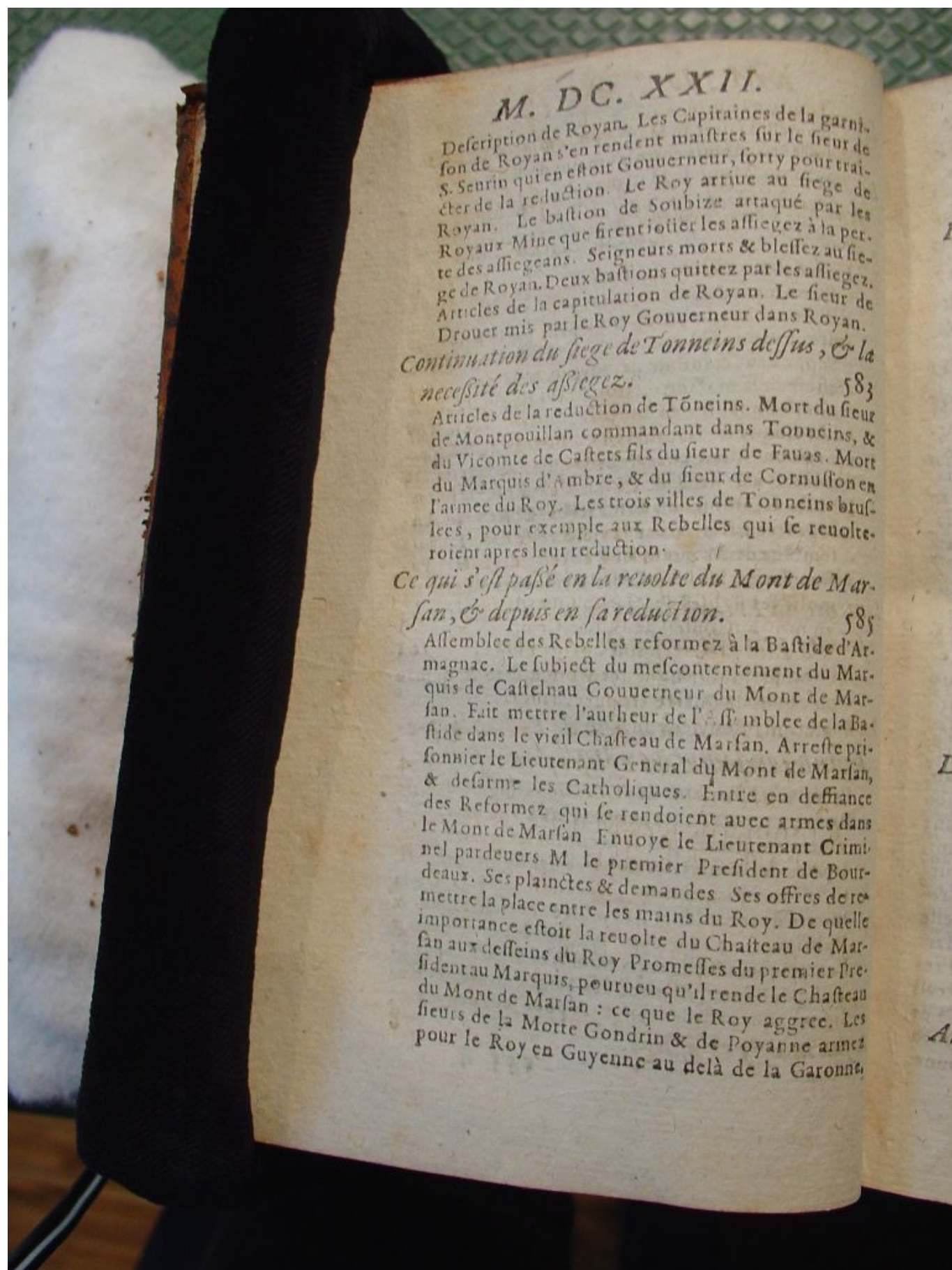


tome_08_table_1622_24.jpg





tome_08_table_1622_26.jpg



M. DC. XXII.

Description de Royan. Les Capitaines de la garnison de Royan s'en rendent maistres sur le sieur de S. Seurin qui en estoit Gouverneur, sorty pour traiter de la reduction. Le Roy arrive au siege de Royan. Le bastion de Soubize attaque par les Royaux. Mine que firent jolier les assiegez à la perte des assiegeans. Seigneurs morts & blesez au siege de Royan. Deux bastions quittez par les assiegez. Articles de la capitulation de Royan. Le sieur de Drouer mis par le Roy Gouverneur dans Royan.

Continuation du siege de Tonneins dessus, & la nécessité des assiegez. 1583

Articles de la reduction de Tonneins. Mort du sieur de Montpoullan commandant dans Tonneins, & du Vicomte de Castets fils du sieur de Fauas. Mort du Marquis d'Ambre, & du sieur de Cornillon en l'armee du Roy. Les trois villes de Tonneins brulees, pour exemple aux Rebelles qui se reuolteroient apres leur reduction.

Ce qui s'est passé en la reuolte du Mont de Marsan, & depuis en sa reduction. 1585

Assemblée des Rebelles reformez à la Bastide d'Armagnac. Le subiect du mescontentement du Marquis de Castelnau Gouverneur du Mont de Marsan. Fait mettre l'auteur de l'Assemblée de la Bastide dans le vieil Chasteau de Marsan. Arreste prisonnier le Lieutenant General du Mont de Marsan, & desarme les Catholiques. Entre en defiance des Reformez qui se rendoient avec armes dans le Mont de Marsan. Enuoye le Lieutenant Criminel pardeuers M. le premier President de Bourdeaux. Ses plainctes & demandes. Ses offres de remettre la place entre les mains du Roy. De quelle importance estoit la reuolte du Chasteau de Marsan aux desseins du Roy. Promesses du premier President au Marquis, pourveu qu'il rende le Chasteau du Mont de Marsan: ce que le Roy aggree. Les sieurs de la Morte Gondrin & de Poyanne armez pour le Roy en Guyenne au delà de la Garonne.

M. DC. XXII.

Monseigneur le Prince arriué à Bordeaux confirme les promesses faites au Marquis de Castelnau. Le Mont de Marsan remis entre les mains du Roy. Le Chasteau du Mont de Marsan razé.

Le proces fait & parfaict au Parlement de Bordeaux à Jean Paul de Lescun, iadis Conseiller au Conseil de Pau. 591

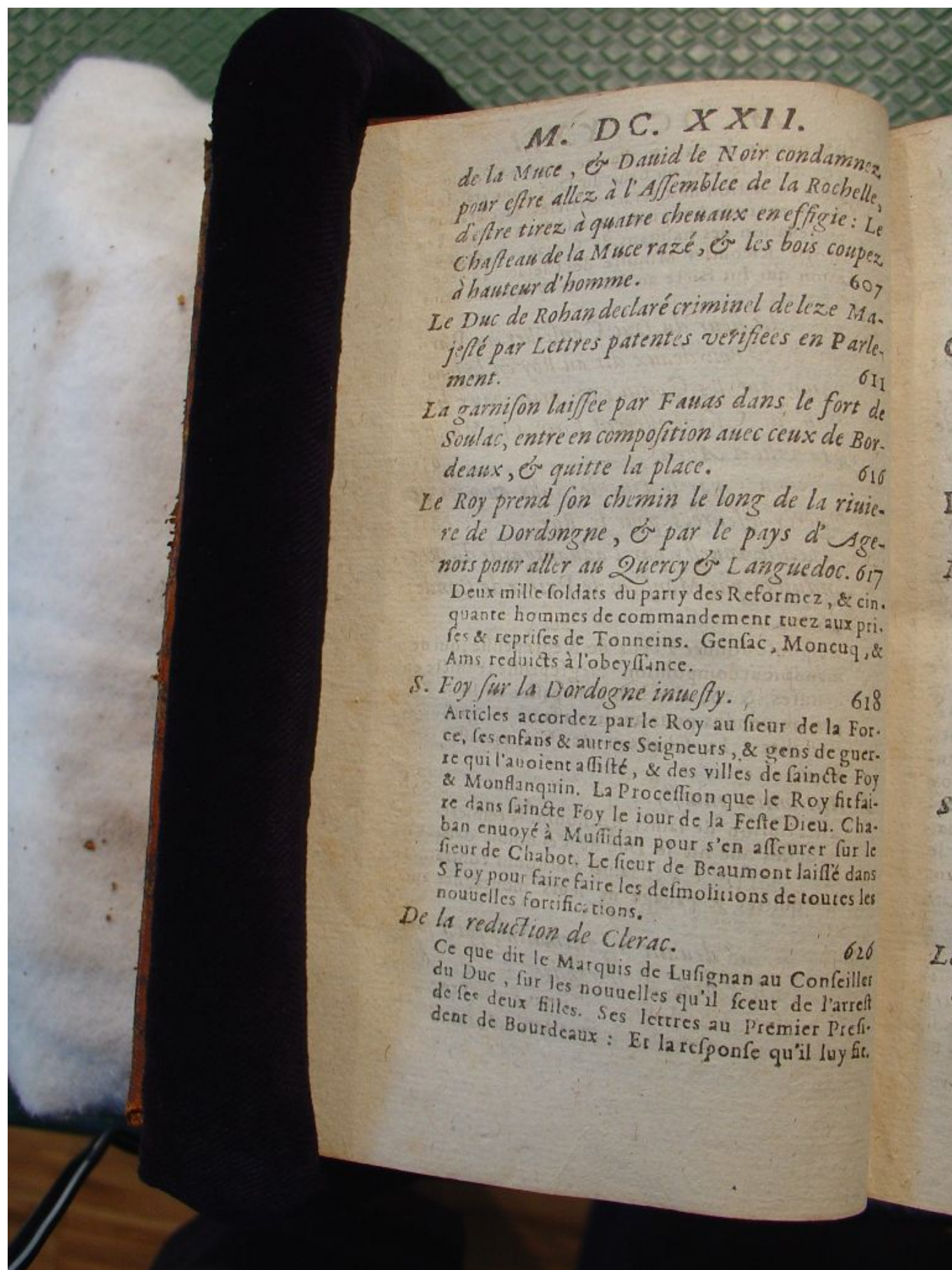
Interrogé. Demande son renuoy à la Chambre de l'Edict. Ce que l'Advocat General dit contre ceste demande de renuoy. Arrest de debouté de renuoy. Supplie la Cour de le vouloir ouyr sur tous les chefs de son interrogatoire. Dit qu'on ne luy doit oster sa qualité de Conseiller. Pourquoi la Royne Jeanne ordonna que deux Conseillers du Conseil de Pau assisteroient au Consistoire Lescun deux fois député vers le Roy, & vne fois à l'Assemblée de Millaut. Confesse avoir fait l'Epistre au liure de la Persecution, & non le liure. Dit que c'est l'Assemblée de Montauban & Chamier qui l'ont fait. Dit n'avoir assisté au Cōseil où il fut deliberé de desmoler les Eglises des Catholiques. Dit avoir presidé vn mois au Conseil de Iustice. Ce qu'il dit contre les depositiōs des tesmoins qui luy furent confrontez. Confesse avoir signé les Commissions pour lever des gens de guerre trouvez dans la malette. Conclusions des Gens du Roy.

Lescun condamné par Arrest d'estre traisné sur une claye ayant en teste un escriteau portant, Criminel de leze Majesté, & President en l'Assemblée de la Rochelle, & estre mis en quatre quartiers. 599

Ce que l'on disoit sur les morts violentes de Lescun, Chamier, & Haute Fontaine premiers auteurs de la Rebellion. Vers sur la mort de Chamier.

Arrest du Parlement de Bretagne contre le sieur 555 iij

tome_08_table_1622_28.jpg



M. DC. XXII.

de la Muce, & David le Noir condamnez pour estre allez à l'Assemblée de la Rochelle, d'estre tirez à quatre cheuaux en effigie: Le Chasteau de la Muce razé, & les bois coupez à hauteur d'homme. 607

Le Duc de Rohan déclaré criminel de leze Majesté par Lettres patentes verifiees en Parlement. 611

La garnison laissée par Fauas dans le fort de Soulac, entre en composition avec ceux de Bordeaux, & quitte la place. 616

Le Roy prend son chemin le long de la riviè-
re de Dordogne, & par le pays d'Age-
nois pour aller au Quercy & Languedoc. 617

Deux mille soldats du party des Reformez, & cin-
quante hommes de commandement tuez aux pri-
ses & reprises de Tonneins. Gensac, Moncuq, &
Ams reduits à l'obeyssance.

S. Foy sur la Dordogne inuesty. 618

Articles accordez par le Roy au sieur de la For-
ce, ses enfans & autres Seigneurs, & gens de guer-
re qui l'avoient assisté, & des villes de sainte Foy
& Monflanquin. La Procession que le Roy fit fai-
re dans sainte Foy le iour de la Feste Dieu. Cha-
ban enuoyé à Mussidan pour s'en assurer sur le
sieur de Chabot. Le sieur de Beaumont laissé dans
S Foy pour faire faire les desmolitions de toutes les
nouvelles fortifications.

De la reduction de Clerac. 620

Ce que dit le Marquis de Lusignan au Conseiller
du Duc, sur les nouvelles qu'il sceut de l'arrest
de ses deux filles. Ses lettres au Premier Presi-
dent de Bourdeaux: Et la responce qu'il luy fit.

M. DC. XXII.

Prisonniers de part & d'autre rendus. Pouvoir
donné par le Roy au sieur du Duc pour traiter
de la réduction de Clerac. Articles. Declaration
du Marquis de Lusignan sur lesdits Articles. La
protestation des habitans de Clerac, & celle de
Moyse Ricourtier Ministre de Clerac. La rece-
ption qui fut faite au Duc de Vendosme dans
Clerac.

*Ce que ledit sieur du Duc Conseiller au Par-
lement de Bourdeaux dit au Roy en la sous-
mission que les Consuls & principaux ha-
bitans de Clerac allerent faire à sa Majesté
en la ville d'Agen.* 633

*Places tenues par le Duc de Sully au pays de
Quercy assurees pour le Roy.* 635

*Negrepelisse inuesty par l'aduantgarde du Roy
conduicte par Monsieur le Prince de Condé.*

636

Responce donnee à ceux de Negrepelisse, qui de-
mandoient composition. Negrepelisse reduicte en
cendres, & tous les habitans passez au fil de l'es-
pee ou pendus pour avoir massacré les garnisons
Royales. Le Chasteau de Negrepelisse con-
serué.

S. Anthonin inuesty.

638

Description de saint Anthonin. Premieres ap-
proches que fist le Duc de Vendosme deuant S.
Anthonin. Ceux de saint Anthonin contraincts
de quitter le passage de leurs montaignes avec
perte.

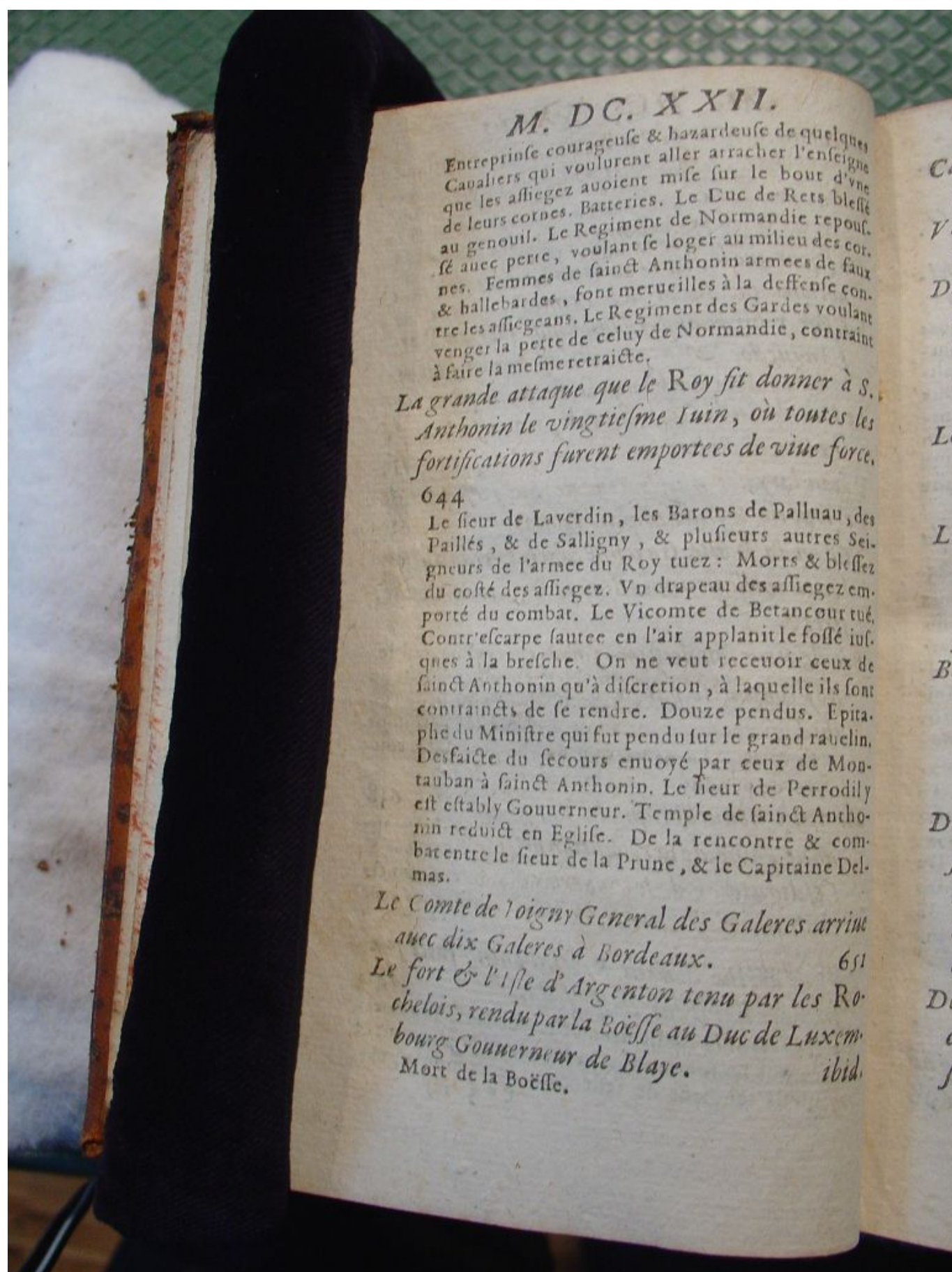
*Le Roy arriué deuant S. Anthonin, faiet som-
mer les habitans de se rendre.*

640

La responce qu'ils firent. Turent sur le Trompet-
te qui les sommoit. On leur faiet perdre tout ce
qu'ils tenoient de reste dans leurs montaignes.

¶¶¶ iij

tome_08_table_1622_30.jpg



M. DC. XXII.

Entreprinse courageuse & hazardeuse de quelques Cavaliers qui voulurent aller arracher l'enseigne que les assiegez avoient mise sur le bout d'une de leurs cornes. Batteries. Le Duc de Rets blessé au genouil. Le Regiment de Normandie repoussé avec perte, voulant se loger au milieu des cornes. Femmes de saint Antholin armées de faux & hallebardes, font merueilles à la deffense contre les assiegeans. Le Regiment des Gardes voulant venger la perte de celuy de Normandie, contraint à faire la mesme retraicte.

La grande attaque que le Roy fit donner à S. Antholin le vingtiesme Juin, où toutes les fortifications furent emportees de vive force.

644

Le sieur de Laverdin, les Barons de Palluau, des Paillés, & de Salligny, & plusieurs autres Seigneurs de l'armee du Roy tuez: Morts & blessez du costé des assiegez. Vn drapeau des assiegez emporté du combat. Le Vicomte de Betancour tué. Contrescarpe sautee en l'air applanit le fossé jusques à la bresche. On ne veut recevoir ceux de saint Antholin qu'à discretion, à laquelle ils sont contraincts de se rendre. Douze pendus. Epitaphie du Ministre qui fut pendu sur le grand ravelin. Desfaicte du secours enuoyé par ceux de Montauban à saint Antholin. Le sieur de Perrodily est estably Gouverneur. Temple de saint Antholin reduict en Eglise. De la rencontre & combat entre le sieur de la Prune, & le Capitaine Delmas.

Le Comte de Voigny General des Galeres arrive avec dix Galeres à Bordeaux. 651

Le fort & l'isle d'Argenton tenu par les Rochelois, rendu par la Boësse au Duc de Luxembourg Gouverneur de Blaye. *ibid.*
Mort de la Boësse.

M. DC. XXII.

*Carmain, le Mas S. Puelle, & Cucy abandon-
nez par les rebelles Reformez. 652*

*Villes, chasteaux, & tours tenuës par lesdits
rebelles, razees & demolies. 652*

*Du séjour que le Roy fit à Tholozé, & des de-
notions que sa M. les Princes, & toute la
Cour y firent auparavant que d'aller au bas
Languedoc. 654*

La Confrairie des Penitens Bleus à Tholozé.

*Le Duc de Sully, & le sieur de Calonge Deputé
du Duc de Rohan, vont saluer le Roy à Castel-
naudary. 655.656*

*Le Duc de Vendosme laissé au haut Languedoc
& en la hante Guyenne avec une armee de
huiët mille hommes de pied, & six cents Mai-
stres. 655*

*Bec de Riez, ou de Riou, assiegée par l'armee du
Roy conduite par le Marechal de Praslin.
ibid.*

*La Chappelle tué. Bec de Riez renduë à discretion.
12. de pendus.*

*De deux nouvelles que le Roy receut à Carcaf-
sonne, l'une, de la resolution prise par le Duc de
Lesdiguières de se convertir à la Religion Ca-
tholique; & l'autre, de la continuation du sieur
de Soubize en sa rebellion. 658*

*Declaration contre le sieur de Soubize déclaré
criminel de leze-Majesté, donnee à Carcaf-
sonne, & verifiée au Parlement de Paris. 959*

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan